

Image not found or type unknown



# L'employeur peut-il modifier l'horaire de travail ?

publié le **05/07/2012**, vu **689 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

L'employeur peut en principe modifier les horaires de travail des salariés sans leur accord, sauf lorsque ces horaires sont contractualisés ou bouleversent de façon importante leur situation.

[Lire l'article](#)